



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la Côte-d'Or
COMMUNE DE THOREY EN PLAINE

42 Route de Dijon
21 110 THOREY EN PLAINE
Tél : 03.80.79.12.79. / Fax : 03.80.79.12.83.
E-mail : mairie@thoreyenplaine.fr

CRL

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2016 à 19h00

Présents : G. BRACHOTTE / P. BERTHIOT / P. CATTEAU / K. CHEDAL / N. CHEVASSON / M-J. JACQUIER / J. MORÉ / S. PELLETIER / M-M. PLATHEY / E. RIONDET / G. ROBERT / J-J. VIGOT.
Absents excusés : S. BONIN (proc. G. BRACHOTTE) / F. COTTIN (proc. S. PELLETIER) / S. GODRIE (proc. K. CHEDAL).
Secrétaire : E. RIONDET.

La séance est ouverte à 19h00. E. RIONDET est nommée secrétaire de séance. L'ordre du jour est validé par les membres du Conseil Municipal.

1) Convention SAGE

Dans le cadre du projet de verger conservatoire, le Maire propose la signature d'une convention de partenariat avec l'association SAGE (Association de sauvegarde des Abeilles Gardiennes de l'Environnement). L'association SAGE, composée d'apiculteurs amateurs, fait la promotion du rôle pollinisateur des abeilles dans la biodiversité de notre société, par l'installation de ruchers, principalement en milieu urbain.

Cette convention est d'une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2017.

La participation financière, outre l'achat des ruches qui fait partie de la convention avec le Conseil Régional, s'élève pour l'entretien annuel à 500 € par lot de 3 ruches.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité soit 15 voix la signature de cette convention.

2) Projet Orvitis

La commission travaux a rencontré à plusieurs reprises la société Orvitis pour définir le projet de création de 16 logements intergénérationnels autour de la Mairie. Le Maire présente et explique le résultat du travail et en particulier le choix d'une esquisse en deux bâtiments de 8 logements environ avec une pénétrante piétonne le long de la Mairie. Ce projet est complété par un parking en devant des bâtiments avec une place par logement locatif. Le calendrier de réalisation est le suivant : dépôt du permis de construire en septembre, début des travaux premier trimestre 2017. Fin au plus tard, 1^{er} semestre 2019.

De plus, le secrétariat de Mairie qui n'est pas aux normes handicaps sera détruit. Pour permettre d'assurer la continuité du service public, le Maire propose la création d'une extension de 60m². Le projet, y compris l'estimation financière, est présenté et expliqué aux conseillers. Il est conçu pour assurer l'évolutivité de la fonctionnalité des lieux et permettre de conforter le bâtiment communal empreint d'histoire. Afin de réaliser l'opération et obtenir le maximum de subvention, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le Maire à solliciter le fond de soutien à l'initiative locale public et toutes subventions possibles (DETR, Conseil Départemental, Conseil Régional, Etat, Réserve parlementaire).

3) Écoquartier

L'extension du réseau électrique est toujours en étude par le SICECO. Cependant, un poste de transformation de distribution d'énergie électrique sera installé par le SICECO et une déclaration préalable a été déposée à la Mairie.

De plus, le Maire présente une évolution tarifaire des lots pour prendre en compte le merlon et la zone N. Le profil du merlon est présenté. Le Maire propose que toute la surface chez les propriétaires du merlon ainsi que la zone N soient vendues au prix de 65euros/m². Charge à l'agence commerciale d'éviter le plus possible, les « dents creuses » de la zone N.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité soit 15 voix les propositions.

4) Décision budgétaire modificative

Afin de mener à bien le projet d'écoquartier, il convient de prendre des décisions modificatives sur le budget annexe lotissement et sur le budget principal de la commune.

Budget Principal Thorey									
INVESTISSEMENT									
CPTE		BP	DM	TOTAL	BP		Montant	DM	TOTAL
276348	Avance remboursable	150 000	480 058,00	630 058	021	Autofinancement	150 000	-22 182,00	127 818,00
					024	cession		502 240,00	502 240,00
		150 000,00	480 058,00	630 058,00			150000	480 058,00	630 058,00
FONCTIONNEMENT									
CPTE		Montant			CPTE		Montant		
023	Autofinancement	150 000	-22182	127 818	7552	edv budget lotissement		155816	155816
				127 818				155 816	155 816
Budget lotissement									
INVESTISSEMENT									
CPTE		BP	DM	TOTAL	CPTE		BP	DM	TOTAL
3351-040	Stocks ter. À aménager (phase 4)		253 266	253 266	168748	Avance remboursable	150 000	480 058	630 058
3355-040	Stocks Travaux	240 000	-240 000	0	16		90 000	-90 000	
3555-040	terrains aménagés (13 lots)		699 757	699 757	3555-040	terrains aménagés (Sortie 6 lots)		322 965	322 965
		240 000	713 023	953 023			240 000	713 023	953 023
FONCTIONNEMENT									
CPTE		Montant			CPTE		Montant		
6015	Terrains à aménager	400 000	102 240	502 240	7015	Ventes	525 000	-46 220	478 780
6045	Etudes		70 188	70 188				0	
605	Travaux	360 000	15 594	375 594				0	
66111		5 000	0	5 000				0	
608-043			5 000	5 000	796-043			5 000	5 000
6522			155 816	155 816				0	
7133-042	Variation des encours		0		7133-042	Variation des encours	240 000	13 266	253 266
71355-042	Variation terrains aménagés		322 965	322 965	71355-042	Variation terrains aménagés		699 757	699 757
		765 000	671 803	1 436 803			765 000	671 803	1 436 803

Afin de régler une facture, 12 centimes seront transférés du compte 2188 au compte 204172.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité soit 15 voix ces décisions modificatives.

5) Calendrier Ad'Ap

Monsieur VIGOT, adjoint au Maire, présente le planning des travaux dans le cadre de l'agenda d'accessibilité programmée.

Des travaux seront effectués jusqu'en 2019 dans les bâtiments communaux (bibliothèque, école, maison des associations et de la culture, salle polyvalente et salon de coiffure) pour un montant global d'environ 29100 €. Aucuns travaux ne sont prévus à la boulangerie et à la Mairie. Le calendrier sera transmis à l'intercommunalité et au cabinet Arcalia.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité soit 15 voix.

6) Attribution d'une subvention à l'UNC

Suite à l'intégration de dix anciens combattants OPEX, la section locale de l'UNC (Union Nationale des Combattants) de Genlis a le projet d'acquérir un drapeau OPEX pour lequel elle sollicite une subvention.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité l'octroi d'une subvention de 100 €.

7) Point informations des adjoints

Voir points 5 et 8d.

8) Informations et affaires diverses

a) Maison éclusière

Nous avons reçu de la part de France Domaine la possibilité du droit de préemption. La proposition tarifaire est présentée et expliquée au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité et autorise le Maire à faire jouer le droit de préemption permettant l'acquisition du bien.

b) Sécurité rue du Bois et rue du Clos des Oréades

Un pré-marquage sera effectué permettant aux citoyens de nous faire part des remarques majeures qui nécessiteraient une adaptation du projet. L'information sera transmise aux habitants dans leurs boîtes aux lettres.

c) Plan de chasse

Une réunion concernant la campagne de chasse 2016-2017 aura lieu le 2 juin 2016 à 18h30 à la Mairie.

Une information sera transmise aux habitants pour réexpliquer les horaires et le déroulement de la chasse et permettre à chacun de profiter des lieux sans risque.

d) 13 juillet

Le programme est rappelé : pas d'accueil des nouveaux habitants cette année, apéritif, repas sur réservation (dans la limite de 150 places), retraite aux flambeaux, feu d'artifice et soirée dansante.

La commission fêtes et cérémonie a choisi, parmi plusieurs devis, le traiteur Dol'Agape. Celui-ci est présenté à l'ensemble du Conseil Municipal. Les plateaux repas seront revendus au prix d'achat c'est à dire 10,00 € pour les adultes et 5,00 € pour les enfants (jusqu'à 12 ans). L'apéritif sera offert à ceux qui auront commandé un plateau-repas. La soirée dansante sera animée par Amné'Zik.

Le Conseil Municipal réglera tous les frais annexes à cette manifestation. Il fixe le prix des boissons qui seront vendues pendant cette manifestation comme suit :

- bière :	1,50 €
- soda, jus de fruits, Ice tea® :	1,00 €
- eau 0,5 L :	0,50 €
- eau 1,5 L :	1,50 €
- apéritif Rosé :	1,00 €
- vin rosé btlle :	6,00 €
- vin rouge btlle :	6,00 €
- crémant btlle :	8,00 €
- café :	0,50 €

Le Maire propose un fond de caisse de 300,00 €.

Le choix du traiteur ainsi que les tarifs sont validés par le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés (soit 15 voix).

e) Bilan social

La Communauté de Communes présentera un bilan social du territoire le 29 juin à 20h30 à la Mairie de Rouvres en Plaine.

f) Désignation d'un régisseur suppléant

Suite au départ de Mme KLIMCZAK, un nouveau régisseur suppléant doit être désigné. Mme JACQUIER, conseillère municipale occupera cette fonction. Proposition votée à l'unanimité.

g) Remerciements adressés à la commune

Suite à la journée « génération BOLOT » organisée le 14 mai 2016, le comité d'organisation a remercié la commune.

Le Souvenir Français a envoyé un courrier de remerciements suite à l'octroi d'une subvention de 300 €.

h) Hommage du 8 juin

L'UNC sera au monument aux Morts de la commune le mercredi 8 juin 2016 à 10h15 afin de rendre hommage à ceux qui sont morts pour la France en Indochine, Corée et Extrême Orient.

i) Communauté de communes

Le Maire explique que la communauté de communes ne souhaite plus réaliser d'accueil de loisirs à Thorey en Plaine. Il n'y aurait que deux centres ouverts pendant les vacances estivales à savoir Genlis et Longecourt en Plaine. Le Maire en tant que délégué communautaire a demandé qu'un « turn over » soit réalisé sur les communes de la RD 968. De même à propos de l'accueil jeune d'Aiserey. De plus, la communauté de communes a indiqué des coûts du transfert de l'accueil extra-scolaire de Thorey en Plaine qui ne sont pas la réalité. Le Maire a transmis au Directeur Général des Services et aux présidents et quelques vice-présidents, les éléments budgétaires avant prise de compétence par la communauté de communes en particulier pour les années 2012 et 2013.

j) Remerciements à Mme SOTTAS

Le Conseil Municipal remercie chaleureusement Mme Jacqueline SOTTAS habitante de la commune, pour son aide lors de la préparation de la cérémonie du 8 mai.

La séance est levée 22h30.

Vu par nous, Gilles BRACHOTTE, Maire de la Commune de THOREY EN PLAINE, pour être affiché le 31 mai 2016 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

À THOREY EN PLAINE, le 31 mai 2016

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gilles Brachotte', with a long horizontal flourish extending to the left.